

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 3 JUILLET 2026 À 20H45

Présents : LOMBARD Jean-Marc, FRANCOIS Yannick, VAGINAY Valérie, LOMBARD Hervé, FARJOT Catherine, DEAL Jérôme, PEREZ Virginie, LOMBARDET Nathalie, DAËNE Astrid, DUBOUIS Laurine

Absents excusés : Gérald COLAS

Secrétaire de séance : Astrid DAËNE

Date de convocation : 23/06/2026

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du conseil en date du 29 mai 2026, l'ordre du jour est abordé.

Jurés d'assises 2027 : tirage au sort

Le conseil tire au sort sur la liste électorale 3 jurés dont les noms seront communiqués au Tribunal Judiciaire de Saint-Etienne.

Travaux de voirie 2026 avec le Sivom Les Varennes

Le conseil donne son accord pour la signature du marché remporté par l'entreprise THIVENT, pour les travaux de voirie sur le chemin du haut de la Rivière et impasse de Sève, pour un montant de 15 194,15 € HT.

Délibération n°2026/25 – Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Virements de crédits

Lors du vote du budget en mars 2026, M. le Maire a été autorisé à faire des virements de crédits quand c'est nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section (section investissement et section fonctionnement). M. le Maire informe avoir utilisé cette souplesse et procédé à un virement de crédits pour 2 dépenses d'investissements plus importantes que prévues. En effet, les crédits votés au budget 2026 au compte 10222, pour le reversement du FCTVA à Charlieu Belmont Communauté, sont insuffisants de 3 302,68 € ; et les crédits votés au compte 204182 pour les travaux de voirie 2026 avec le SIVOM Les Varennes, sont insuffisants de 5 232,98 €.

Les virements ont été effectués, en section d'investissement dépenses, comme suit :

Compte 10222	+ 3310	Compte 1641	- 1700
Compte 204182	+ 5240	Compte 203	- 3550
		Compte 231	- 3300

Tarifs de la cantine l'année 2026/2027

La société ALTERREnative révisé le tarif du repas livré à la cantine scolaire pour la rentrée de septembre 2026 : de 4,253 € TTC à 4,357 € TTC. Le conseil décide de facturer 4,36 € TTC le repas aux familles bénéficiaires du service pour l'année scolaire 2026/2027.

Délibération n°2026/26 – Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Tarifs de la garderie pour l'année 2026/2027

Le conseil municipal décide des tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2026/2027 suivants :

- 1,70 € par jour et par enfant pour les occasionnels. Le tarif était de 1,65 € l'année précédente.
- 12 € par mois et par enfant et 8,85 € par mois à partir du 2^{ème} enfant pour les réguliers. Le tarif était de 11,80 € pour le 1^{er} enfant et 8,65 € pour le 2^{ème} enfant l'année précédente.

Délibération n°2026/27 – Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

La loi de finances pour 2026 a fusionné la taxe sur les logements vacants et la taxe d'habitation sur les logements vacants en une seule taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH). Le conseil décide d'instaurer cette taxe à partir de l'année 2027. Le taux sera fixé annuellement par délibération. Les élus veulent cette taxe incitative pour les propriétaires, à mettre leur bien vacant en location ou en vente, pour le bon dynamisme de la commune.

Délibération n°2026/28 – Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Convention de prêt de matériels

M. le Maire soumet au conseil le projet de convention entre Charlieu-Belmont Communauté et les Communes membres pour la prestation de services ayant pour objectif de mutualiser les moyens. Chaque collectivité établit la liste du matériel prêté et les conditions du prêt.

Le conseil décide d'adhérer à la convention et dit qu'il n'y a pas de matériel communal à inscrire. La bétonnière qui était mise précédemment dans la convention n'est plus inscrite : sa vente est privilégiée.

Délibération n°2026/29 – Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Avenant à la convention du Groupement d'Achat d'énergies avec le SIEL-TE 42

Les modalités de l'adhésion de la commune au Groupement d'Achat d'Énergie du SIEL-Territoire d'énergie Loire évoluent. L'avenant approuvé par le conseil apporte quelques éléments nouveaux à la convention, dont :

- Une composante « flexibilité – services aux réseaux » permettant de bénéficier d'une rémunération en contrepartie de flexibilité.
- Un coût de la participation pour les frais de fonctionnement du groupement délibéré annuellement.
- La possibilité de proposer une nouvelle composante au groupement sans avenant, par consultation uniquement.

Délibération n°2026/30 – Votes pour : 10 / Votes contre : 0 / Abstentions : 0

Questions diverses :

La date de la réunion de la commission Sports Loisirs Jeunes est fixée au vendredi 30 octobre à 20h30.

La date de la réunion de la commission Bulletin est fixée au jeudi 8 octobre à 20h30.

La date de la réunion de la commission Actions Sociales est fixée au vendredi 2 octobre à 20h30.

Une visite des bâtiments est fixée le samedi 19 septembre à 13h30.

La date de la réunion du Comité consultatif Bâtiments est fixée au samedi 31 octobre à 13h30.

La prochaine réunion du conseil est rappelée : le vendredi 18 septembre à 20h30.

Le conseil autorise une jeune fille à organiser son anniversaire dans la salle des jeunes. Il décide de revoir le règlement de la salle pour en faire évoluer son usage.

EDF met en place le « dispositif été 2026 » de remboursement de matériel de rafraîchissement (brasseurs d'air, ventilateurs, brumisateurs, climatiseurs). Le dispositif permet de rembourser les frais réels d'achat de ce matériel, jusqu'à 400 € par équipement, dans la limite de 10 équipements par établissement scolaire. Si un équipement coûte moins de 400 €, il est remboursé à 100 % de son prix d'achat. Le matériel doit être acheté entre le 26 juin et le 30 septembre 2026, facture à l'appui.

A. Daène fait remonter des besoins à la salle des fêtes repérés pendant l'organisation de la kermesse : un congélateur, une bande led sous le bar et une prise USB seraient appréciés.

Les soubassements posés à la salle des fêtes se dilatent et se déforment. Une solution sera trouvée par l'entreprise : ils referont les joints, rattraperont les bulles ou reposeront l'ensemble. Le dossier est suivi attentivement par l'architecte.

A. Daène rend compte de la réunion du CTG (Convention territoriale globale) portant sur les structures associatives qui accueillent la petite enfance. Charlieu Belmont Communauté décide de soutenir ces structures en organisant des rencontres thématiques et des moments d'échanges.

H. Lombard évoque le projet d'accueil à la maison de santé de Charlieu de médecins en 4^{ème} année d'étude, sujet abordé lors de la réunion du groupe de travail communautaire « Santé ». Il évoque ensuite le bilan fait, lors de la réunion du groupe de travail communautaire « Habitat », sur les aides apportées pour la rénovation des façades des centres bourgs et les réflexions en cours pour les prochaines orientations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Remarques sur le PV formulées à la séance suivante : un point est à faire sur l'assurance du matériel stocké dans les bâtiments communaux par les associations.

M. le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le secrétaire de séance
Astrid DAÈNE

